

COMPRENDRE ET RÉUSSIR L'EXAMEN DU **TP GESTIONNAIRE DE PAIE**

Un guide complet pour comprendre les différentes épreuves, bien se préparer et réussir votre titre professionnel.

 04 93 52 81 79

 www.encg-formation.com

29/09/2026



Sommaire

Le TP Gestionnaire de paie en bref.....	1
Le stage : facultatif mais fortement conseillé.....	2
Les épreuves de l'examen.....	3
Focus sur l'épreuve de mise en situation.....	4
Focus sur l'épreuve orale.....	5
Les attentes du jury : ce qu'ils évaluent vraiment.....	6
S'inscrire à l'examen : comment faire ?.....	7
Si votre TP GP est financé par votre CPF.....	8
Demande d'aménagements spécifiques à l'examen.....	9
Comment bien se préparer.....	10
Checklist avant l'examen.....	11
L'ENCG est à vos côtés.....	12
Ils ont passé le TP GP avec l'ENCG.....	13

Le TP Gestionnaire de paie en bref

Le TP Gestionnaire de Paie est un titre professionnel reconnu par le Ministère du Travail, qui est accessible sans le baccalauréat.
Cette **formation à distance dure entre 9 et 12 mois** et ne nécessite pas de stage obligatoire.

Elle s'articule autour de **deux blocs de compétences distincts**.

2 BLOCS DE COMPÉTENCES :

BLOC 1

RÉALISER LA GESTION ADMINISTRATIVE, JURIDIQUE ET LA PRÉSENTATION DES BULLETINS DE PAIE

Contrats de travail, embauche d'un salarié, gestion du personnel, rupture de contrats...

BLOC 2

VALORISER EN PAIE LES ÉVÉNEMENTS DE LA VIE PROFESSIONNELLE

Présentation du bulletin de salaire, éléments du corps du bulletin, déclarations sociales...

Le stage : facultatif mais fortement conseillé

Même si le stage en entreprise **n'est pas obligatoire pour valider le TP Gestionnaire de paie**, il est vivement recommandé par l'ENCG.

POURQUOI FAIRE UN STAGE ?

- ✓ Pour connaître concrètement le métier de gestionnaire de paie
- ✓ Pour enrichir votre dossier professionnel avec une mise en situation réelle
- ✓ Pour renforcer votre posture professionnelle lors de l'épreuve orale de l'examen
- ✓ Pour acquérir une expérience en vue d'un futur emploi



OÙ FAIRE SON STAGE ?

Le stage peut être réalisé en cabinet comptable, dans le service comptabilité/RH d'une grande entreprise ou d'une PME.



QUELLE DURÉE PRÉVOIR ?

Nous recommandons une durée de 4 à 6 semaines, idéale pour comprendre le quotidien et les missions d'un gestionnaire de paie.



QUEL LIEN AVEC L'EXAMEN ?

Votre stage peut servir d'exemple concret pour votre dossier professionnel, ce qui en renforce la qualité et la crédibilité auprès du jury.

Les avantages du stage pendant le TP GP

Les épreuves de l'examen



MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE (4H)

Vous devrez reproduire des manipulations techniques vues en formation pour résoudre des cas comptables. L'épreuve se déroule sur poste informatique.



ENTRETIEN ORAL (50 MIN)

L'épreuve orale comprend un entretien technique, basé sur vos choix réalisés pendant l'épreuve de mise en situation, et un temps d'échange avec le jury pour revenir sur les attendus de la profession.



ÉVALUATIONS EN COURS DE FORMATION (ECF)

Une ou deux évaluations seront à réaliser pendant la formation, à votre domicile.

Le déroulement de l'examen

Focus sur l'épreuve de mise en situation

Cette épreuve écrite d'une **durée de 4 heures** a pour objectif de **vérifier votre capacité à mobiliser vos compétences dans un contexte professionnel réel**, comme si vous étiez en entreprise.

UN CONTEXTE CONCRET

Il s'agit d'une vraie mise en situation dans le quotidien d'un gestionnaire de paie. Vous serez amené à **résoudre un cas de gestion de paie**. À partir d'un sujet et d'annexes, vous devrez répondre à une problématique comptable plausible.

UN TRAVAIL SUR POSTE INFORMATIQUE

L'épreuve se déroule intégralement sur ordinateur. Vous utiliserez les procédures, méthodes et logiciels mis à disposition et étudiés en formation pour **produire les travaux comptables demandés**.

UNE GESTION DU TEMPS IMPORTANTE

Il est nécessaire d'**optimiser son temps pour produire l'ensemble des livrables comptables demandés** dans le temps imparti des 4 heures d'épreuve. Organisez vos informations et choisissez les méthodes adaptées à chaque demande.

Focus sur l'épreuve orale

Cette épreuve de **50 minutes** vient compléter l'évaluation écrite de la mise en situation. Elle permet au jury d'**évaluer votre cheminement, vos choix ainsi que la connaissance du métier.**



UN JURY DE PROFESSIONNELS

Votre jury sera composé de **professionnels du domaine**, souvent membres actifs de commissions d'examen. Ils connaissent parfaitement la gestion de paie et les réalités du métier.



UN ORAL : DEUX PARTIES

La première partie de l'épreuve orale est un **retour sur la mise en situation professionnelle**. Vous devrez ainsi justifier vos choix faits pendant l'épreuve écrite.

La deuxième partie permet au jury d'**évaluer vos connaissances sur la gestion de paie**. Il vous interroge aussi sur votre **dossier professionnel** et votre alternance ou votre stage si vous en avez réalisé un.



UN DOSSIER COMME SUPPORT

Le jury **s'appuiera sur le dossier de votre mise en situation professionnelle imprimé** pour vous poser des questions sur vos expériences, vos périodes en entreprise et votre organisation professionnelle.

Les attentes du jury : ce qu'ils évaluent vraiment

Le jury d'examen du TP Gestionnaire de paie est composé de **professionnels du secteur qui sont formés à évaluer des étudiants**.

 **Leur objectif : valider votre aptitude à exercer le métier de gestionnaire de paie en entreprise.**

Plusieurs éléments seront étudiés :

1

LA MAÎTRISE DES PROCÉDURES

Le jury évalue la capacité du candidat à appliquer l'ensemble des procédures comptables apprises en formation.

2

LA COMPRÉHENSION DU MÉTIER

Le jury veut vérifier que vous avez une vision réaliste du métier en ce qui concerne les missions, les responsabilités et l'environnement de travail.

3

LA QUALITÉ DU DOSSIER PRO

Votre dossier professionnel est un support au cœur de l'épreuve orale : il sera alors évalué en détails : structure, orthographe, argumentation, clarté.

4

LA PERTINENCE DES JUSTIFICATIONS

Lors de l'oral, vous serez évalué sur votre capacité à argumenter autour de vos décisions prises pendant l'épreuve écrite. Le jury attend un raisonnement logique, structuré et clair.

5

LA POSTURE PROFESSIONNELLE

L'attitude du candidat est également observée pendant l'épreuve. Vous serez jugé sur votre ponctualité, sérieux, clarté oratoire. Vous devez avoir une tenue adaptée et respecter les règles de l'examen.

S'inscrire à l'examen : comment faire ?

Bonne nouvelle ! **L'ENCG s'occupe entièrement de votre inscription** à l'examen du TP Gestionnaire de paie : vous n'avez aucune démarche complexe à effectuer.



UNE INSCRIPTION SIMPLIFIÉE

Un formulaire vous sera transmis en début de formation : vous pourrez y **indiquer vos préférences de dates et de lieux**. Notre équipe se chargera ensuite de vous inscrire auprès du centre d'examen le plus proche.

DES SESSIONS RÉGULIÈRES

Pour s'adapter au mieux à votre rythme d'apprentissage, **plusieurs dates sont proposées chaque année**. Cela vous donne l'avantage de vous présenter à l'examen dès que vous vous sentez prêt, sans stresser.

DES DOCUMENTS À FOURNIR

Vous devrez **fournir certaines pièces justificatives pour compléter votre inscription** (attestation de formation, dossier professionnel, livret ECF, pièce d'identité...). Mais pas de panique, vous recevrez une note récapitulative par mail !

ET EN CAS D'ÉCHEC ?

Avec l'ENCG, vous pouvez **vous présenter une seconde fois à l'examen si nécessaire**. Sur demande, ce second passage est possible moyennant de nouveaux frais d'inscription.

S'inscrire à l'examen du TP Gestionnaire de paie

Si votre TP GP est financé par votre CPF

Lorsque vous financez votre formation avec votre CPF, **vous vous engagez à vous présenter aux évaluations, examens ou concours prévus à l'issue de votre formation**, conformément à l'article 8 des conditions générales d'utilisation du CPF.

En cas d'empêchement le jour d'une épreuve, adressez-nous le formulaire de déclaration d'absence accompagné, le cas échéant, de votre justificatif **dans les 5 jours ouvrés suivant l'absence**.



L'obligation de se présenter aux examens est renforcée et davantage encadrée en cas d'absence depuis la loi n° 2026-534 du 25 juin 2026. Toute absence doit être justifiée par un motif légitime.

En cas de non-présentation aux épreuves sans motif légitime, des conséquences peuvent s'appliquer, notamment l'impossibilité de mobiliser les droits CPF pour financer la formation concernée et le cas échéant, le remboursement des sommes déjà versées à l'organisme de formation.

L'ENCG vous accompagne dans votre préparation et dans les démarches nécessaires à votre présentation aux épreuves dès votre entrée en formation.

**OBTENTION DU
FINANCEMENT**



**DÉMARRAGE DE
LA FORMATION**



**FORMATION AU MÉTIER
DE GESTIONNAIRE DE PAIE**



**EXAMEN DU TITRE
PROFESSIONNEL**

Demande d'aménagements spécifiques à l'examen

Vous êtes dans une situation qui nécessite un aménagement particulier ?

Notre référente handicap est à votre disposition pour trouver les solutions adaptées et mettre en place tous les aménagements nécessaires pour que vous puissiez passer votre épreuve dans les meilleures conditions.



TIERS TEMPS

Nous indiquons au centre d'examen que vous avez besoin de davantage de temps pour passer l'épreuve.



AMÉNAGEMENTS PHYSIQUES

Besoin d'un accès PMR, d'une assistance sur place ou d'une aide matérielle ? Nous transmettons vos besoins au centre d'examen.



ÉTALEMENT

Le passage des épreuves d'examen peut se réaliser sur plusieurs sessions, si vous êtes dans une situation qui le nécessite.



DISPENSE

Si votre situation ne permet pas une égalité des chances, un médecin désigné par la CDAPH peut vous dispenser de l'épreuve.

VOTRE RÉFÉRENTE HANDICAP

Sandrine LESPÉRAT

📞 04 93 52 81 79

✉️ administratif@encgcomptabilite.fr

Notre accompagnement handicap



Comment bien se préparer ?

Bien préparer son examen, c'est **mettre toutes les chances de son côté pour le réussir du premier coup**. Voici les bases pour vous préparer efficacement pour les deux épreuves du TP Gestionnaire de paie.



STRUCTUREZ VOS RÉVISIONS

Créez un planning clair et structuré pour avancer doucement mais sûrement dans vos révisions.



UTILISEZ LES OUTILS ENCG

Reproduisez les exercices en ligne, cas pratiques ou encore les examens blancs mis à votre disposition pour vous entraîner.



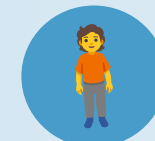
VÉRIFIEZ VOTRE LIVRET ECF

Une fois complété par vos professeurs, vérifiez votre livret et les informations écrites. Imprimez-le en 2 exemplaires.



PRÉPAREZ L'ORAL EN AMONT

Relisez votre dossier professionnel et entraînez-vous à présenter vos choix devant vos proches.



ADOPTER UNE POSTURE PRO

Votre sérieux, votre ponctualité et votre implication seront visibles le jour de l'examen... mieux vaut adopter la bonne posture dès maintenant !

Tous nos conseils pour se préparer

Checklist avant l'examen

Pour passer votre examen dans les meilleures conditions, **assurez-vous d'avoir tout préparé en amont**.
Voici une checklist essentielle à suivre pour être prêt le jour J :

LES DOCUMENTS OBLIGATOIRES :

- ✓ Pièce d'identité valide
- ✓ Convocation officielle
- ✓ Dossier professionnel imprimé en 2 exemplaires reliés
- ✓ Livret ECF en 2 exemplaires
- ✓ Attestation individuelle de formation
- ✓ Clé USB avec supports et documents nécessaires
- ✓ PCG (Plan Comptable Général)
- ✓ Notes personnelles autorisées
- ✓ Calculatrice (en mode examen si existant)

POUR VOTRE CONFORT ET VOTRE CONCENTRATION :

- ✓ Stylos, stabilos, crayons, gomme, correcteur
- ✓ Montre pour bien gérer le temps (les smartphones sont interdits)
- ✓ Paire de lunettes ou lentilles si besoin
- ✓ Médicaments (si maux de tête ou traitement)
- ✓ Bouteille d'eau, fruits secs, barre de céréales ou petit en-cas
- ✓ Bouchons d'oreilles si vous êtes sensible au bruit
- ✓ Porte-bonheur pour mettre toutes les chances de votre côté
- ✓ Musique pour vous aider à vous détendre avant et après l'épreuve

L'ENCG est à vos côtés

Tout au long de votre formation l'équipe pédagogique de l'ENCG vous accompagne pour vous faire passer votre examen du TP Gestionnaire de Paie dans les meilleures conditions possibles. **Notre objectif est votre réussite !**



UNE ÉQUIPE D'ENSEIGNANTS IMPLIQUÉS

Nos intervenants connaissent les attentes du jury. Certains en font même partie. Leur mission est de vous préparer de manière concrète et pratique à chaque épreuve.



DES OUTILS MIS À DISPOSITION POUR VOTRE RÉUSSITE

Annales, corrigés types, exercices, replays vidéos... Vous aurez accès à différents supports écrits et vidéos pour vous entraîner efficacement.



UNE DÉMARCHÉ ADMINISTRATIVE SIMPLIFIÉE

Inscription, convocation, rappel, suivi de dossier... l'ENCG se charge de tout pour vous ! Votre préparation reste ainsi la seule chose qu'il vous reste à faire pour réussir.



UNE ÉQUIPE DISPONIBLE POUR VOUS ACCOMPAGNER

Vous avez besoin d'une réponse ? Un doute sur une épreuve ? Une difficulté ? Notre équipe reste à votre écoute tout au long de votre formation et ce jusqu'à l'examen.

S'inscrire à l'ENCG

Ils ont passé le TP GP avec l'ENCG

Retrouvez le témoignage de nos étudiants qui ont passé leur TP Gestionnaire de Paie.
Cours, intervenants, suivi pédagogique : ils reviennent sur leurs formations au sein de l'ENCG.



Découvrir tous les témoignages

VOTRE EXAMEN EST L'ABOUTISSEMENT DE VOTRE FORMATION.

Avec une bonne préparation, une organisation régulière et l'accompagnement de votre école, vous avez toutes les chances de réussir votre TP Gestionnaire de paie.

**Toute l'équipe de votre école reste à votre disposition pour vous accompagner.
N'hésitez pas à nous solliciter !**